



CERCLE NAUTIQUE de BONNE ANSE

ADHESION 2025

Nous vous proposons de renouveler votre adhésion au CNBA pour 2025 ou d'y adhérer pour la 1^{ère} fois.

Le montant de l'adhésion est de 30€ pour une carte simple et de 45€ pour une carte duo.

Vous pouvez payer par virement sur le compte du CNBA ou d'adresser votre chèque libellé à l'ordre du CNBA accompagné du présent document **dûment rempli pour valider votre adhésion 2025** à l'adresse suivante :

CNBA - Port de la PALMYRE 17570 LES MATHES - LA PALMYRE

De préférence avant fin janvier afin d'être à jour de votre cotisation avant l'Assemblée Générale fixée au 01 février 2025 à 08h30 à la salle multi-loisirs Les Mathes.

Adresse du site internet de l'association : <http://www.cnbaportdelapalmyre17.com/>

NOM : PRENOM :
NOM : PRENOM : (pour carte duo)

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE PORTABLE : TELEPHONE FIXE

E-MAIL : @.....

NOM DU BATEAU :

EMPLACEMENT SUR LE PORT : PONTON : N° de PLACE :

DECLARATION DE RESPONSABILITE POUR LES SORTIES EN MER

Le skipper et /ou propriétaire du bateau dont les coordonnées figurent ci-dessus reconnaît avoir été informé de ce qui suit :

Dans le cadre des sorties en mer proposées par le C.N.B.A. , il est entendu que :

- ni le C.N.B.A
- ni le skipper du bateau amiral

n'ont de responsabilité dans la conduite des bateaux.

Seul le skipper et/ou propriétaire du bateau :

- est responsable de celui-ci, de sa navigation, de son équipage, de l'équipement dont celui de sécurité.
- est dans l'obligation de souscrire une assurance couvrant notamment sa responsabilité civile et le risque de navigation.

Il est entendu qu'à tout moment le skipper et/ou propriétaire du bateau peut ne pas se conformer aux instructions de navigation groupée. Seule la courtoisie lui fait obligation d'avertir le bateau amiral de toute modification personnelle et/ou différente de ce qui avait été prévu avant les départs.

DATE :

SIGNATURE :